

Séance du 11 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril à vingt heures et trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de VENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à mairie, sous la présidence de Monsieur TOURAUD Eric, Maire.

Étaient présents : M. TOURAUD Eric, Mme DELEAU-PERRAUD Chantal, M. SAULNIER Antoine, M. BELLINI Sylvain, Mme BRUNET Caroline, Mme DE LAMARLIERE Pauline, Mme LE MENTEC Céline, Mme RITTER Delphine, M. HENRI Thierry, M. ALIBERT Marc, M. GOUBERT Bruno.

Absent : /

Le conseil a désigné pour secrétaire Mme DELEAU-PERRAUD Chantal.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la précédente séance.

N° 2022-09 : Vote des subventions

Après délibération, le conseil décide, pour 2022, à l'unanimité :

- de ne pas répondre favorablement aux demandes des associations : Prévention Routière, France Alzheimer et les Restaurants du Cœur,
- d'attribuer les subventions des associations de la commune, après dépôt d'une demande et en fonction des situations et des projets, avec une possibilité de majoration.
- d'attribuer la somme de 200 € à la coopérative scolaire du regroupement.

N° 2022-10 : Signalisations

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- Décide l'inscription de cette dépense en section d'investissement au Budget Primitif 2022.
- Sollicite une subvention du Département, au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

N° 2022-11 - Modification du tableau des effectifs

Suite aux modifications des grades et aux reclassements, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune comme suit, à l'unanimité par le Conseil Municipal :

1	Adjoint technique territorial	Temps Non Complet (4.5/35)
1	Adjoint technique territorial	Temps Non Complet (17.5/35)
1	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Temps Non Complet (17.5/35)

N° 2022-13 - Vote du budget 2022

Le conseil, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 102 200.00 €
Recettes : 81 563.00 €

Fonctionnement

Dépenses : 311 500.00 €
Recettes : 311 500.00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 143 500.00€ (dont 61 937.00 € de RAR)
Recettes : 143 500.00€ (dont 41 300.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 311 500.00 €
Recettes : 311 500.00 €

N° 2022-14 Rythmes scolaires – renouvellement de dérogation rentrée 2022

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite le renouvellement de la dérogation pour poursuivre la semaine à 4 jours, pour l'école de Venas, à la rentrée 2022.

N° 2022-15 : motion soutien au service des urgences du Centre hospitalier de MONTLUCON – NERIS-LES-BAINS

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

DEMANDE de pérenniser le service des urgences par l'activation de l'ensemble des leviers disponibles, pour avoir des recrutements durables dans le temps,

DEMANDE de renforcer l'attractivité des postes non pourvus au Centre hospitalier de MONTLUCON – NERIS-LES-BAINS pour trouver des renforts d'effectifs indispensables à la survie des urgences,

DEMANDE que ces nouvelles embauches ne se fassent pas au détriment d'autres bassins de populations ni de leurs Centres hospitaliers notamment MOULINS et VICHY,

DEMANDE à court-terme une gestion concertée, pragmatique et efficace des effectifs médicaux sur l'ensemble du territoire bourbonnais pour donner la possibilité à des praticiens issus d'autres Centres hospitaliers bourbonnais, d'intervenir à MONTLUCON – NERIS-LES-BAINS s'ils en ont le temps et l'occasion,

DEMANDE un développement équilibré de l'offre de soin sur le territoire bourbonnais.

N° 2022-16 : Modification des statuts de COMMENTRY MONTMARSAULT NERIS COMMUNAUTE :

Depuis son déménagement du 1, Place Stalingrad au 22, Avenue Marx Dormoy à Commentry, les statuts de Commentry Montmarault Néris Communauté n'ont pas été modifiés dans ce sens.

L'adresse du siège ne correspondant pas, il convient de mettre à jour les statuts de l'EPCI.

Le conseil municipal, **à la majorité** (8 voix pour et 3 abstention)

- approuve la modification des statuts ;
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération

Le Maire,

